



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

---

**RÈGLEMENT N°1267-24**  
**TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la corporation lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de grouper les tarifs exigibles dans un même règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 10 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

**ARTICLE 2 APPLICATION DU RÈGLEMENT**

L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la Municipalité de Saint-Hippolyte selon leur champ de compétence.

**ARTICLE 3 TERMINOLOGIE**

À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

Résident toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Est également considérée comme résident toute personne physique, propriétaire d'un immeuble ou locataire d'un espace commercial situé sur le territoire de la Municipalité

**ARTICLE 4 TARIFICATION**

Les tarifs applicables sont établis aux annexes ci-jointes :

- Administration : Annexe A
- Loisirs : Annexe B
- Bibliothèque : Annexe C
- Travaux publics : Annexe D
- Sécurité communautaire : Annexe E
- Urbanisme : Annexe F
- Environnement : Annexe G
- Sécurité incendie : Annexe H

**ARTICLE 5 TAXES DE VENTE**

Sauf lorsque spécifiquement mentionné, les taxes applicables sont comprises dans les tarifs exigés en vertu du présent règlement. Lorsque le tarif n'inclut pas les taxes, elles



N° de résolution  
ou annotation

s’y ajoutent selon les taux en vigueur de la *Loi sur la taxe d’accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

**ARTICLE 6 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT**

Dans les cas d’incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Municipalité existant au moment de son entrée en vigueur ou d’une résolution, les dispositions du présent règlement ont préséance.

**ARTICLE 7 ABROGATION**

Le présent règlement abroge le Règlement n° 1251-23.

**ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**ADOPTÉ**

---

Yves Dagenais, maire

---

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2024-12-000	10 décembre 2024
Adoption du règlement :	2025-01-000	janvier 2025
Avis public d’entrée en vigueur :		

**ANNEXE A ADMINISTRATION**

SUJET	TARIF	NOTES
<b>ENVOI POSTAL, CHÈQUES ET FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Envoi certifié ou recommandé	Selon le tarif en vigueur de Postes Canada	(1)
Frais pour chèque « sans provision » ou « arrêt de paiement »	75 \$	(2)
Frais d'administration	15 %	
<b>ASSERMENTATION</b>		
Assermentation	Gratuit	Service offert aux résidents (personnes physiques) seulement
<b>TRANSCRIPTION ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS</b>		
Rapport d'événement ou d'accident	Selon le tarif prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>	Les frais de poste pour l'expédition des documents sont à la charge du demandeur.  Le paiement complet peut être exigé avant de procéder à la reproduction ou à la transmission du document, si les frais sont fixes.
Copie d'un plan général des rues ou autres plans		
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation		
Copie d'un règlement municipal		
Copie du rapport financier (MAMH)		
Copie de la liste des contribuables ou résidents		
Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum		
Copie d'un document autre que ceux énumérés aux paragr. a) à g)		
Copie d'une page dactylographiée ou manuscrite		(1)
<b>MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE</b>		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la Municipalité		
À l'hôtel de ville	Selon le tarif prévu à l'article 25 du <i>Tarif judiciaire en matière civile</i>	(1)
À l'extérieur de l'hôtel de ville		

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

**ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS**

SUJET	TARIF CONTRIBUTUALE	TARIF NON-CONTRIBUTUALE	NOTES
<b>EMBARCATIONS – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO</b>			
<b>Embarcation motorisée</b>			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 \$/saison	450 \$/jour	Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	25 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	30 \$/saison		
<b>Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau</b>	55 \$/saison		
<b>Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)</b>			
de 21 pieds et moins	110 \$/saison	450 \$/jour	Non-remboursable
de 22 pieds	150 \$/saison		
de 23 pieds	220 \$/saison		
de 24 pieds	300 \$/saison		
de 25 pieds et plus	420 \$/saison		
<b>Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée</b>	Coût entier de l'immatriculation	s/o	Non-remboursable (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan. Si cet utilisateur se présente au lac de l'Achigan avec une vignette des lacs Bleu, Connelly ou Écho, il devra payer la différence de tarif entre les lacs Bleu, Connelly ou Écho et celui du lac de l'Achigan au moment de la mise à l'eau à l'embarcadère du lac de l'Achigan.

SUJET	TARIF CONTRIBUTABLE	TARIF NON-CONTRIBUTABLE	NOTES
<b>EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN</b>			
<b>Embarcation non motorisée</b>	Gratuit	25 \$/jour	Non-remboursable
<b>Embarcation motorisée</b>			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	25 \$/saison	450 \$/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	45 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	110 \$/saison		
<b>Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau</b>	220 \$/saison		
<b>Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)</b>			
de 21 pieds et moins	270 \$/saison	450 \$/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
de 22 pieds	370 \$/saison		
de 23 pieds	525 \$/saison		
de 24 pieds	730 \$/saison		
de 25 pieds et plus	1050 \$/saison		
<b>Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée</b>	Coût entier de l'immatriculation	s/o	
<b>Essai de bateau</b>			
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	450 \$	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 450 \$	
<b>Frais de lavage</b>			
Embarcation non motorisée	25 \$/saison	Inclus	
Embarcation motorisée	25 \$/lavage	Inclus	
<b>Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal</b>	100 \$		
<b>Frais pour sortie tardive de bateaux après la fin de la saison</b>	550 \$		

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

SUJET	TARIF	NOTES
<b>INSCRIPTIONS</b>		
<b>Camp de jour Les Tortilles (été)</b>		
Résident	105 \$/semaine	
Non-résident	180 \$/semaine	
Résident avec service de garde	125 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	200 \$ / semaine	
Service de transport par navette pour résident	35 \$/semaine	(1)
Service de transport par navette pour non-résident	60 \$ / semaine	(1)
<b>Camp de jour de la relâche scolaire</b>		
Résident	100 \$/semaine	
Non-résident	175 \$/semaine	
Résident avec service de garde	120 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	195 \$/ semaine	
<b>FRAIS D'ANNULATION</b>		
Avant le début du camp	30 \$	Remboursement des frais d'inscription avant le 15 juin.
Après le début du camp	50 \$	Aucun remboursement des frais d'inscription après le 15 juin, sauf sur présentation d'un billet médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour. Le remboursement se fait au prorata des jours écoulés.
<b>FRAIS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE DU PARC DU GRAND-HÉRON</b>		
Résident	Gratuit	
Non-résident 0 - 5 ans	20 \$ / jour	
Non-résident 6 ans ou plus	30 \$ / jour	
Invité accompagné d'un résident	5 \$ / invité / jour	
Forfait famille non résidente (2 adultes - 3 enfants) accompagnée d'un résident	20 \$ / jour par famille	

SUJET	TARIF			NOTES
	1 heure	2 heures	4 heures	
<b>LOCATION D'EMBARCATION AU PARC DU GRAND-HÉRON</b>				
Canot	25 \$	40 \$	50 \$	Inclut 2 vestes de flottaison et 2 rames, pour 2 personnes maximum
Kayak simple (sit in)	25 \$	40 \$	50 \$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum
Kayak double (sit in)	30 \$	45 \$	60 \$	Inclut 2 vestes de flottaison et 2 rames, pour 2 personnes maximum
Stand up paddle	25 \$	40 \$	50 \$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum

SUJET	TARIF		NOTES
	Resident	Non-résident	
<b>PASSE DE SAISON – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA</b>			
17 ans ou moins	Gratuit	20 \$	
18 ans ou plus	Gratuit	60 \$	
Passe familiale	Gratuit	40 \$/ adulte 15 \$/ enfant	Prix par personne résident à la même adresse
<b>ACCÈS QUOTIDIEN – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA</b>			
<b>Ski de fond</b>			
17 ans ou moins	Gratuit	10 \$	Inclut les bottes et les bâtons
18 ans ou plus	Gratuit	14 \$	Inclut les bottes et les bâtons
<b>Raquettes et vélo d'hiver</b>			
17 ans ou moins	Gratuit	6 \$	
18 ans ou plus	Gratuit	10 \$	
<b>LOCATION D'ÉQUIPEMENTS</b>			
<b>Ski de fond</b>			
17 ans ou moins	10 \$	18 \$	Inclut les bottes et les bâtons
18 ans ou plus	15 \$	10 \$	Inclut les bottes et les bâtons
<b>Raquette</b>			
17 ans ou moins	8 \$	11 \$	
18 ans ou plus	8 \$	11 \$	
<b>Location saisonnière de ski</b>			
17 ou moins	60 \$	70 \$	Inclut les bottes et bâtons. Valide uniquement pour les séries de cours

- (1) TPS et TVQ en sus  
(2) Frais administratifs applicables

**ANNEXE C BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE**

SUJET	TARIF	NOTES
<b>CARTE DE CITOYEN (D'USAGER)</b>		
<b>Frais d'abonnement</b>		
Résident permanent ou saisonnier	Gratuit	Sur présentation d'une preuve d'identité, ayant l'adresse du compte de taxes ou une preuve de location de plus de 3 mois
Non-résident	25 \$/année	
Remplacement d'une carte d'utilisateur	5 \$	
<b>SERVICES OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE</b>		
Accès au Wi-Fi	Gratuit	
Prêt d'un ordinateur fixe	Gratuit	Réservation par bloc d'une heure
Photocopie	0,50 \$/page	
Impression en noir et blanc	0,50 \$/page	
Impression en couleur	1,50 \$/page	
Télécopie et numérisation	0,50 \$/page	
<b>Activités</b>		
Animations régulière	Gratuit	Sur présentation de la carte d'utilisateur. Les accompagnateurs d'un usager peuvent y assister gratuitement.
Animation numérique	Gratuit	
Animation spéciale	Frais variables	
<b>FRAIS DE RETARD LORS DE PRÊTS DE LIVRES ET DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE</b>		
<b>Frais de retard</b>		
Livres	0,25 \$ /jour/livre Max 3 \$/livre	1 jour de grâce
Périodiques	0,25 \$ /jour/périodique Max 3\$/périodique	1 jour de grâce
Nouveautés	1\$ / jour/ nouveauté Max 5\$ / nouveauté	
Jeux de société	0,25 \$/ jour/jeu Max 3,00 \$/ jeu	

- (1) TPS et TVQ en sus  
(2) Frais administratifs applicables

SUJET	TARIF	NOTES
<b>FRAIS DE RETARD LORS DE PRÊTS DE LIVRES ET DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE</b>		
Livres entre bibliothèques (PEB)	0,25 \$ /jour/PEB Max 10 \$ /PEB	
Documents de références et nouveautés	1 \$ /jour/document Max 3 \$ /document	
Documents audiovisuels	0,25 \$ /jour/document Max 3 \$/document	1 jour de grâce
<b>DOCUMENT ET JEU PERDU, INUTILISABLE OU ENDOMMAGÉ</b>		
Document perdu ou inutilisable	Prix de vente dans une librairie agréée + 5 \$ frais administratif	(1) (2)
Jeu de société perdu ou inutilisable	Coût réel + 5 \$ frais administratif	(2)
Document endommagé	5 \$	
Bris mineurs	2 \$	
Jeu de société endommagé	3 \$	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

**ANNEXE D TRAVAUX PUBLICS**

<b>SUJET</b>	<b>TARIF</b>	<b>NOTES</b>
<b>RÉFECTION DE TROTTOIR, BORDURE OU PONCEAU</b>		
Démolition et construction d'un nouveau trottoir, d'une nouvelle bordure ou d'un ponceau (en tout ou en partie)	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (2)
<b>RACCORDEMENTS AUX SERVICES PUBLICS D'AQUEDUC</b>		
Étude d'une demande de raccordement	150 \$	(1) (2)
Résidentiel	Coût réel	Moyennant un dépôt de 6 500 \$ (1) (2)
Commercial	Coût réel	Moyennant un dépôt de 7 500 \$ qui sera conservé 1 an suivant la réalisation des travaux (1) (2)
<b>DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BOÎTE DE SERVICES (AQUEDUC)</b>		
Ouverture ou fermeture de la boîte de service d'aqueduc à la demande du contribuable	75 \$	(1)
Localisation et identification de la boîte de service	150 \$	(1)
Ajustement ou réparation de la boîte de service	50 \$	(1)
Modification de l'entrée d'eau par un plus gros diamètre	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1)
Déplacement de la boîte de service	Coût réel	Moyennant un dépôt de 2 000 \$. S'effectue uniquement durant les heures régulières de travail (1) (2)
Travaux demandés d'urgence	Coût réel	Équivalent à un frais de déplacement d'une heure aller et une heure retour en sus des frais exigibles pour les travaux (1) (2)
<b>AUTRES TARIFS</b>		
Tous autres travaux effectués par le Service des travaux publics et non prévus dans ce règlement	Coût réel	(1) (2)
Dommages causés à la propriété de la Municipalité	Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

SUJET	TARIF	NOTES
<b>PRODUITS DE REMPLISSAGE</b>		
Abrasifs en vrac	175\$/pour 2 tonnes (2 tonnes max par chargement)	Disponible uniquement pendant les heures d'opération. Coupon requis, achat au garage municipal seulement
Remblais	Gratuit	Inscription requise à l'avance
<b>PRODUIT DE SIGNALISATION</b>		
Demande d'un poteau de signalisation avec la quincaillerie	Coût réel	(2)
<b>DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL DES ALLÉES D'ACCÈS ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS</b>		
Frais d'enregistrement du permis d'opération	50 \$/année	(1) (2)
Frais de remplacement d'un enregistrement	15 \$	(1) (2)

- (1) TPS et TVQ en sus  
(2) Frais administratifs applicables

**ANNEXE E SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE**

SUJET	TARIF	NOTES
<b>LICENCE, GARDE ET DISPOSITIONS D'ANIMAUX</b>		
<b>Licence de chien</b>		
Chien	25 \$	
Chien guide, d'assistance ou en formation auprès d'un organisme reconnu d'aide aux personnes	Gratuit	Une preuve d'attestation délivrée par l'école de formation du chien est requise
Chien d'une personne âgée de 65 ans ou plus	Gratuit*	* Une seule licence annuelle gratuite sur présentation d'une pièce d'identité.
Remplacement	5 \$	
Frais de déplacement (animal trouvé errant et réclamé, animal abandonné ou euthanasie, animal décédé (chien/chat) et saisie d'un animal	Frais SPCA	
<b>Frais de pension journalier pour animal trouvé errant et réclamé</b>		
Chat	Frais SPCA	
Chien	Frais SPCA	
Frais de pension journalier dans le cadre d'une saisie pour morsure	Frais SPCA	
Expertise sur le comportement animal effectuée par un vétérinaire	Frais SPCA	
Annulation d'un rendez-vous pour une expertise sur le comportement animal	Frais SPCA	Pour annulation à moins de 48 h d'avis
Soins vétérinaires vitaux pour la vie et la santé de l'animal	Frais SPCA	
<b>Euthanasie et disposition du corps</b>		
Chat	Frais SPCA	
Chien de moins de 20 kg	Frais SPCA	
Chien de plus de 20 kg	Frais SPCA	
<b>RÉCUPÉRATION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION</b>		
Transport et entreposage des biens	Coût réel	(1) (2)
<b>VÉHICULES</b>		
Frais de remorquage	1150 \$	Déplacement ou remorquage d'un véhicule
Frais de remisage lorsqu'un véhicule est remorqué	30 \$/jour	
<b>PERMIS</b>		
Permis de colporteur	200 \$	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

**ANNEXE F URBANISME**

SUJET	TARIF	NOTES
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
Opération cadastrale	150 \$/lot	
Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres	600 \$	
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Bâtiment principal</b>		
Nouveau bâtiment	2 200 \$	
Agrandissement (-18m <sup>2</sup> )	205 \$	
Agrandissement (+18m <sup>2</sup> )	510 \$	
Reconstruction	2 100 \$	
Rénovation de plus de 5000 \$	110 \$	
<b>Bâtiment accessoire</b>		
Nouveau bâtiment	520 \$	
Agrandissement	210 \$	
Reconstruction	520 \$	
Rénovation	110 \$	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	520 \$	
<b>Renouvellement de permis</b>	50% du coût initial	
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Bâtiment principal</b>		
Nouveau bâtiment	3 200 \$	
Agrandissement	1 100 \$	
Reconstruction	3 100 \$	
Rénovation	1 100 \$	
<b>Bâtiment accessoire</b>		
Nouveau bâtiment	1 100 \$	
Agrandissement	550 \$	
Reconstruction	1 100 \$	
Rénovation	550 \$	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	550 \$	
<b>Renouvellement de permis</b>	50% du coût initial	

SUJET	TARIF	NOTES
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Bâtiment principal</b>		
Déplacement	210 \$	
Démolition	110 \$	Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
<b>Bâtiment accessoire</b>		
Démolition	55 \$	Aucun frais pour le déplacement d'un bâtiment accessoire
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Bâtiment principal</b>		
Déplacement	550 \$	
Démolition	220 \$	
<b>Bâtiment accessoire</b>		
Démolition	110 \$	
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Bâtiment accessoire</b>		
Construction ou reconstruction	55 \$	
Agrandissement	45 \$	
Rénovation	35 \$	
<b>Construction accessoire</b>		
Construction ou reconstruction	110 \$	
Agrandissement	55 \$	
Rénovation	55 \$	
<b>Construction temporaire</b>		
Construction, rénovation, agrandissement ou reconstruction	55 \$	
<b>Abattage d'arbre</b>		
Moins de 10 arbres	Gratuit	
Pour la mise en culture du sol ou les activités sylvicoles	110 \$	
<b>Allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré</b>		
Aménagement ou agrandissement	220 \$	
<b>Changement d'usage ou de destination d'un immeuble</b>		
	110 \$	
<b>Chemin d'accès privé</b>		
Construction	110 \$	
<b>Clôture, mur et travaux de remblai et déblai</b>		
Construction et reconstruction	55 \$	
<b>Élévateur à bateau</b>		
Installation ou modification	220 \$	

SUJET	TARIF	NOTES
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Enseigne</b> Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement	55 \$	
<b>Entrée charretière ou chemin d'accès</b> Construction	110 \$	
<b>Espace de chargement et de déchargement</b> Aménagement ou agrandissement	110 \$	
<b>Espace de stationnement</b> Aménagement ou agrandissement	55 \$	
	Aménagement ou agrandissement de 15 cases et plus	110 \$
<b>Installation de prélèvement d'eau</b> Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction	160 \$	
<b>Piscine hors-terre ou démontable ou spa</b> Construction, installation ou remplacement	110 \$	
<b>Poulailler ou clapier servant à la garde de poulets et de lapins comme usage accessoire à l'habitation</b> Construction, transformation, agrandissement et reconstruction	Gratuit	
<b>Quai (installation ou modification)</b>		
Quai privé	220 \$	
Quai en copropriété	220 \$	
Quai communautaire	550 \$	
<b>Rive, littoral et bande de protection incluant quai, élévateur à bateau, débarcadère, etc.</b> Toute intervention	220 \$	
<b>Rue</b> Aménagement	550 \$	
<b>Système autonome de traitement des eaux usées</b>		
Installation ou agrandissement	550 \$	
Rénovation, reconstruction ou déplacement	220 \$	
<b>Terrain de tennis</b> Aménagement	550 \$	
<b>Terrain riverain d'un cours d'eau ou d'un lac</b> Tous travaux	220 \$	

SUJET	TARIF	NOTES
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>		
<b>Usages d'utilité publique</b>		
Installation d'une tour	1 200 \$	
Installation d'antenne	600 \$	
<b>Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation</b>	50 % du coût initial	
<b>CERTIFICAT D'OCCUPATION</b>		
Usage autre que l'habitation	110 \$	
Usage temporaire	55 \$	
Usage accessoire à l'habitation	110 \$	
<b>COMPENSATION AUX FINS DE STATIONNEMENT</b>		
Demande d'exemption à l'obligation de fournir le nombre minimal de cases de stationnement	1 500 \$/ case de stationnement	Par case manquante
<b>USAGE CONDITIONNEL</b>		
Frais applicables à l'étude et le traitement d'une demande d'approbation	1 200 \$	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public
<b>DÉROGATIONS MINEURES</b>		
Demande de dérogation mineure	1 200 \$	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public. Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
<b>PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)</b>		
<b>Bâtiment principal</b>		
Nouvelle construction	550 \$	
Agrandissement	330 \$	
Rénovation	220 \$	
Déplacement	160 \$	
Changement d'usage principal	160 \$	
<b>Bâtiment accessoire</b>		
Déplacement	110 \$	
<b>Construction accessoire</b>		
Nouvelle construction	220 \$	
Agrandissement	110 \$	
<b>Opération cadastrale</b>	110 \$	

SUJET	TARIFS	NOTES
<b>PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>		
<b>Aménagement du site</b> Allées de circulation, accès au réseau routier, cases de stationnement, opérations de déblais et remblais, éclairage du site, aménagement paysager	110 \$	
<b>Augmentation du nombre de cases de stationnement</b> (5 cases et plus)	110 \$	
<b>Ajout d'un accès au réseau routier</b> (chemin des Hauteurs)	110 \$	
<b>Enseigne</b>		
Nouvelle enseigne	55 \$	
Modification	55 \$	
<b>Ouverture d'une nouvelle rue, prolongement d'une rue existante ou modification du tracé</b>	275 \$	
<b>Projet global de construction et d'aménagement</b>	550 \$	On entend par « projet global de construction et d'aménagement », l'étude du dossier pour un nouveau projet, incluant la construction de bâtiments, l'aménagement de terrain, des accès et des cases de stationnement et l'érection d'une enseigne. Si le projet nécessite une opération cadastrale, celle-ci est incluse et l'évaluation du projet s'effectue simultanément.
<b>Modifications aux plans approuvés</b>	50% du coût initial	
<b>DEMANDE DE DÉMOLITION – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX</b>		
Frais d'étude et de publication	2 500 \$	
<b>AUTRES TARIFS</b>		
<b>Demande de modification aux règlements d'urbanisme</b>		
Dépôt de la demande	1 500 \$	Le tarif inclus les frais de publication exigés par la loi
Demande approuvée par le conseil	1 500 \$	
Lettre de confirmation d'un système autonome de traitement des eaux usées	55 \$	
Mise à jour annuelle d'un dossier de quai communautaire existant	55 \$/année	La mise à jour doit être effectuée avant le 31 mars de chaque année
<b>FRAIS POUR LA GESTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR</b>		
<b>Coût des travaux municipaux (avant taxes)</b>		
1 000 000 \$ et moins	min 30 000 \$, max 5,0%	
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	min 50 000 \$, max 4,0%	
2 000 001 \$ et plus	min 80 000 \$, max 3,5%	

**ANNEXE G ENVIRONNEMENT**

SUJET	TARIF	NOTES
<b>BACS ROULANTS</b>		
<b>Bac roulant pour les matières organiques (240 L)</b>		
Bac additionnel	Gratuit	
Bac volé ou détruit	75 \$	
<b>Bac roulant pour le recyclage (360 L)</b>		
Bac additionnel	Gratuit	
Bac volé ou détruit	75 \$	
<b>Bac roulant pour les ordures (360 L)</b>	85 \$	
<b>PROGRAMME ÉCOPRÊT</b>		
Demande de financement	150 \$	Frais administratifs non remboursables

- (1) TPS et TVQ en sus  
 (2) Frais administratifs applicables

**ANNEXE H SÉCURITÉ INCENDIE**

SUJET	TARIF	NOTES
<b>DEMANDE D'ASSISTANCE INTERMUNICIPALE HORS ENTENTE OU POUR SERVICES SPÉCIAUX</b>		
Autopompe ou autopompe-citerne	460 \$/h	La facturation débute au moment de l'appel à la centrale 911 et se termine à la fin de la remise en état des véhicules et des équipements (2)
Équipe spécialisée : sauvetage hors route	1 300 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Officier, chef	155 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Petit véhicule du service	125 \$/h	La facturation débute au moment de l'appel à la centrale 911 et se termine à la fin de la remise en état des véhicules et des équipements (2)
Pompier	110 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Unité de service soutien aux opérations, bateau de sauvetage	400 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
<b>FEU DE VÉHICULE ROUTIER</b>		
Toute intervention destinée à combattre ou à prévenir l'incendie d'un véhicule ou équipement routier sans mise en danger de la personne, et ce, pour les non-résidents ou non contribuable (entreprise ayant une place d'affaire)	1 500 \$/h	(2)
<b>DÉSINCARCÉRATION</b>		
Intervention / désincarcération des victimes d'accidents routiers sur notre territoire	En fonction des tarifs déterminés par la S.A.A.Q.	(2)
Toute intervention destinée à limiter ou à stabiliser un évènement impliquant une matière dangereuse émanant d'un véhicule ou équipement routier commercial	Coût réel	(1) (2)
Compagnie de récupération de matières dangereuses	Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

(3)

SUJET	TARIF	NOTES
<b>SYSTÈME D'ALARME – DÉCLENCHEMENT INUTILE</b>		
<b>1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> déclenchement</b>		
Risque faible ou moyen	100 \$	(1) (2)
Risque élevé	200 \$	
Risque très élevé	300 \$	
<b>4<sup>e</sup> déclenchement</b>		
Risque faible ou moyen	220 \$	(1) (2)
Risque élevé	440 \$	
Risque très élevé	660 \$	
<b>5<sup>e</sup> déclenchement et plus</b>		
Risque faible ou moyen	440 \$	(1) (2)
Risque élevé	660 \$	
Risque très élevé	1 300 \$	
<b>SYSTÈME D'ALARME - RÉPARATION</b>		
Remboursement de l'amende reçue pour un système d'alarme défectueux	50% de l'amende	Sur présentation d'une preuve de réparation
<b>FEUX À CIEL OUVERT ET FOYERS EXTÉRIEURS</b>		
<b>Mobilisation du Service sécurité incendie</b>		
Appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur non réglementaire	350 \$/appel	(2)
Appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur pendant une interdiction de feu de la SOPFEU et/ou du Service sécurité incendie	1 500 \$/appel	(2)
<b>ÉVALUATION DE PROJETS</b>		
Frais d'évaluation et de gestion de projet (événements particuliers tels que pour une parade, une production cinématographique, une cérémonie privée ou une exposition)	320 \$	Les frais sont non remboursables et sont exigibles du requérant au moment du dépôt de sa requête. (1) (2)
<b>AUTRES TARIFS</b>		
Barricader un édifice suite à un incendie	Coût réel	(1) (2)
Compagnie d'alarme système d'alarme défectueux	Coût réel	(2)
Compagnie de gardiennage	Coût réel	(2)
Équipements lourds (pelle mécanique)	Coût réel	(2)
Lavage des habits de combat de protection individuelle (habit complet)	50 \$/habit	
Service d'un serrurier	Coût réel	(2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables